



Province du
Brabant Wallon

Arrondissement
de Nivelles

Commune
1450 CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 19h30

ORDRE DU JOUR

Séance publique

REGISTRE INSTITUTIONNEL

1. Pouvoirs locaux - Mise en oeuvre de la réforme de la gouvernance - Rapport de rémunération - exercice 2023 - Adoption/cvm

INTERCOMMUNALES :

2. ORES ASSETS - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024 - Approbation/mhc
3. ECETIA : convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation /mhc
4. ISBW : Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation /mhc

FABRIQUES D'EGLISE :

5. Fabrique d'église Saint - Géry- Compte de l'exercice 2023- Approbation/nv
6. Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Compte de l'exercice 2023 - Approbation/nv
7. Fabrique d'église Sainte - Famille de Cortil - Compte de l'exercice 2023 - Approbation/nv
8. Fabrique d'église Sainte - Gertrude de Gentinnes - Compte de l'exercice 2023 - Approbation/nv
9. Fabrique d'église Notre Dame Alerne de Chastre - Compte de l'exercice 2023 - Approbation/nv
10. Fabrique d'église Saint - Martin- Compte de l'exercice 2023 - Approbation/nv

FINANCES :

11. Soutien à l'association THINK PINK Europe - Approbation/ew
12. Attribution du subside à CANAL Zoom pour l'exercice 2024 - Approbation/ew
13. Attribution des subsides pour les associations à but de coopération pour l'exercice 2024 - Approbation/ew
14. Attribution des points aux subsides aux organismes culturels, sportifs pour l'exercice 2024 - Approbation/ew
15. Octroi d'une prime de remboursement partiel des inscriptions aux plaines de vacances communales - Exercice 2024 - Approbation/ew

MARCHES PUBLICS :

16. PIC 22-24 - Fiche 2 - Travaux d'égouttage et de voirie rue Almez - Approbation des conditions et du mode de passation/agh
17. PIC 22-24 - Fiche 4 - Création d'une piste cyclable et entretien de la voirie rue Destraux - Approbation des conditions et du mode de passation/agh
18. Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de l'ancienne école de Villeroix - Approbation des conditions et du mode de passation/agh

19. Acquisition d'un véhicule plateau avec benne basculante - Approbation des conditions et du mode de passation/agh

Huis clos

ENSEIGNEMENT

20. Personnel communal - Autorisation d'exercer une activité indépendante à titre complémentaire - Décision/cvm
21. Désignation d'une enseignante maternelle temporaire pour 6 périodes à l'entité pédagogique de Chastre - Ratification/nvv/vw
22. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes semaine à l'entité pédagogique de Chastre- Ratification/nvv/vf
23. Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique temporaire pour 24 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre-Blanmont et Cortil-Noirmont du 26 avril 2024 au 05 juillet 2024- Ratification/nvv/ra

La Directrice générale ff

VAN MEENSEL Cécile



Le Bourgmestre

CHAMPAGNE Thierry

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal concerné-e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller;e;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents